



Aidez moi svp, je suis marié je refuse de retourner au pays...

Par **shania**, le **22/06/2009** à **15:25**

Bonjour,
voilà ,je suis marié le 31 janvier 2009 a la mairie de paris avec un algerien qui a la résidence de 10ans, ca fait 5 mois, je suis allez a la prefecture de paris, ils m'ont orienté a une agence qui s'appelle ANAEM, et je suis allez,des que j'ai exposé la situation ils m'ont demandé de retourner au pays d'origine, et que mon mari vas faire la demande de regroupement familial, que je refuse, je sais pas quoi faire, je suis enceinte de 5 mois, et jusqu'a maintenant j'ai pas fait de dossier, que doit je faire??? ya klk'un qui peut m'aider ou m'orienté ?????? merci d'avance.

Par **émelyn**, le **22/06/2009** à **21:05**

Bonjour,

C'est à la préfecture qu'il faut se rendre à nouveau, quand vous aurez 6 mois de vie commune avec votre mari. Vous aurez dû attendre un peu avant d'y aller.
A l'anaem, c'est pour faire le regroupement familial sur place, je crois.

Courage

Par **souaade**, le **22/06/2009** à **22:10**

meme s ils ont 6 mois de vie commune elle est obliger d 'aller au pays chercher son visa, je connais des personnes qui ont des enfants et qui n ont toujours pas ete regularisé.
effectivement il y a une loi qui dit qu un etranger qui a les preuves de 6 mois de vie commune ,qui est rentré régulièrement en france et qui est marié avec un français (e) peut faire sa demande de visa ici sans partir au pays. MOI je suis française, mon mari n a pas de papier sa fait 5 ans qu on est ensemble on a toute les preuves, mais juste le fait qu il sois rentré en france sans visa, il est obliger de partir au maroc chercher son visa, sa me fait mal au coeur mais on a pas le choix, c est soit il part chercher son visa, soit il reste ici la peur au ventre a vivre comme des criminelles caché, dans mon cas je n ai pas peur car je sais qu il reviendra bientôt

Par **anais16**, le **23/06/2009** à **19:26**

Bonjour,

attention: les six mois de vie commune depuis le mariage sont réservés aux conjoints de français ayant une entrée régulière en France; madame n'est donc pas concernée.

attention: le regroupement familial sur place est réservé aux personnes étrangères en situation régulière se mariant en France. Cela concerne surtout les étudiants ou visiteurs épousant un salarié ou un titulaire d'une VPF car le regroupement leur ouvre droit de travailleur.

Seule solution pour une régularisation: retourner au pays pour faire un regroupement familial. Je comprends que ce soit éprouvant dans votre situation, surtout qu'il faut remplir des conditions très strictes pour que le regroupement soit accordé et que la procédure peut parfois prendre des années, mais pas d'autre choix dans l'immédiat.

Par **shania**, le **24/06/2009** à **10:53**

bonjour, merci mes dames pour vos conseils, j'avoue que je sais koi faire, ca fé 3ans que je suis en france, je suis rentré avec un visa d'affaire malgré ca aucun solution, merci pour votre réponse.biz a tous et bon courage a ceux qui sont comme moi.

Par **chela13**, le **04/05/2011** à **18:23**

chania je suis dans la meme situation aussi ,je sais pas quoi faire ,j'ai peur aussi d'entrer !!!! c koi la suite de ton dossier ? fait moi savoir de tes nouvelle svp j'attend la reponse.